

**GAZIFÈRE INC.**  
**ÉVOLUTION DE LA PRÉSENTATION DE LA RÉCUPÉRATION/(REMBOURSEMENT) DU**  
**COMPTE D'AJUSTEMENT DU COÛT DU GAZ**  
**FERMETURE DES LIVRES 2014**

1 Avec l'arrivée de clientèle en service-T de l'ouest et le fait que la facturation de début d'année 2014 de  
2 Gazifère n'incluait pas les composantes « équilibrage » et « transport » du Rider C d'Enbridge Gas  
3 Distribution (1), le compte d'ajustement du coût du gaz comporte des montants significatifs liés à ces  
4 composantes. Par ailleurs, la liquidation de ceux-ci ne peut plus se faire selon une base volumétrique  
5 globale comme par le passé afin de représenter les portions attribuables aux différents tarifs en relation  
6 avec la nature des services (Western T et Ontario T) des clients de ces dits tarifs.

7  
8 Gazifère dépose donc une nouvelle pièce (GI-8 document 3) ayant pour objectif de présenter la  
9 récupération/remboursement du compte d'ajustement du coût du gaz par tarif. Cette nouvelle pièce est  
10 accompagnée d'un détail, par tarif, de chacune des composantes du compte d'ajustement du coût du gaz  
11 (GI-8, documents 3.1 à 3.10) et permet d'établir les montants à être remis ou récupérés des différentes  
12 classes tarifaires. L'établissement desdits montants a été effectué de manière cohérente avec le  
13 traitement utilisé dans le cadre de la cause tarifaire 2014 (R-3840-2013).

(1) Voir Demande de Gazifère Inc. datée du 13 juin 2014 afin d'ajuster ses tarifs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 ainsi que les lettres des 5 et 10 juin 2014 adressées à la Régie expliquant la nouvelle méthode de facturation du Rider C détaillant les composantes « fourniture du gaz », « équilibrage » et « transport ».